



EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES CHARTES VILLES SANS SIDA

TERMES DE REFERENCES POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT

Activité n°13004

I. CONTEXTE

Plus de la moitié de la population mondiale vit dans les villes et ces dernières abritent une proportion importante de personnes vivant avec le VIH, tuberculose et d'autres maladies. Aussi, les villes offrent des opportunités importantes pour l'accélération de la riposte au sida pour des services accessibles à tous de manière équitable et efficace. Les stratégies et les actions des villes détermineront, dans une large mesure, la réussite de la fin de l'épidémie de sida au niveau des pays et dans le monde entier.

Au Maroc, 64,6 % de la population totale vivait dans les zones urbaines et un quart de la population marocaine totale se concentre dans 7 grandes villes. A l'instar de la situation au niveau mondial, plus de la majorité des personnes vivant avec le VIH se concentrent en milieu urbain. Au Maroc 90% des cas VIH/sida notifiés sont en milieu urbain. L'accélération de la riposte dans les villes est donc cruciale pour atteindre les objectifs du plan stratégique national intégré de lutte contre le sida, les infections sexuellement transmissibles et les hépatites virales 2024-2030.

Dans ce cadre, des chartes d'engagement ont été signées depuis plusieurs années entre les Mairies des cinq villes de Casablanca (en 2014), de Marrakech (en 2017), de Rabat (en 2018), de Fès (en 2020) et d'Essaouira (en 2022), le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale et les acteurs de la société civile. Ces chartes font partie de la Déclaration de Paris « mettre fin à l'épidémie du sida : les villes s'engagent » lancée le 1er décembre 2014, par la Mairie de Paris. Depuis plus de 300 villes et municipalités à travers le monde l'ont signé en s'engageant à : 1. Mettre fin à l'épidémie de sida dans les villes ; 2. Placer les personnes au cœur de toutes nos actions ; 3. Traiter les causes de risque, de vulnérabilité et de transmission ; 4. Utiliser notre riposte au sida pour une transformation sociale positive ; 5. Construire et accélérer une riposte adaptée aux besoins locaux ; 6. Mobiliser des ressources pour la santé publique et un développement intégré ; 7. Nous rassembler en tant que leaders dans des actions conjointes.

Afin d'apprécier le niveau d'atteinte des engagements des cinq villes ayant signé lesdites chartes, la Direction de l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladies lance une consultation externe pour identifier les actions entreprises dans ce sens et élaborer un plan opérationnel 2024-2030 pour les cinq villes permettant d'atteindre les objectifs d'élimination du VIH à l'horizon 2030.

II. OBJECTIFS

- Analyser la situation de la riposte contre le sida dans les cinq villes compte tenu des éléments de la charte d'engagement signée :
 - Mesure de l'atteinte des objectifs 95-95-95 ;
 - Evaluer la réduction des nouvelles infections et des décès liés au sida ;
 - Evaluer l'accès aux services de prévention, de traitement et de soutien ;
 - Evaluer la lutte contre la stigmatisation et de la discrimination ;
 - Evaluer l'engagement des villes dans la mobilisation des ressources pour la lutte contre le VIH/sida dans les villes signataires ;
 - Evaluer la participation des populations vulnérables et marginalisées.
- Analyser les contraintes et les opportunités pour atteindre les engagements signés par les différents acteurs.
- Elaborer un plan d'action de la ville pour la lutte contre le sida 2024-2030 pour atteindre l'objectif d'élimination.

III. TÂCHES À RÉALISER PAR LE CONSULTANT

Le consultant travaillera en étroite collaboration avec le comité de pilotage composé de la DELM (DMT, PNLs, UGFM), ONGs partenaires, les DRS et préfectures concernées avec l'implication de l'ONUSIDA et du PNUD pour mettre en œuvre les activités suivantes :

1. Analyser le degré de l'atteinte des engagements au niveau des cinq villes de Fès, Rabat, Casablanca, Marrakech, Essaouira, les forces, les faiblesses, les contraintes et les opportunités pour la mise en œuvre ;
2. Effectuer des entretiens avec les acteurs clés, notamment au niveau communal, les DRS et les ONG dans les cinq villes mais également des partenaires internationaux notamment les bureaux de l'ONUSIDA et du PNUD ;
3. Analyser l'état d'avancement du projet mené avec le PNUD et l'ONUSIDA pour l'élaboration des lignes directrices pour aider à intégrer le VIH dans les plans de développement communaux pour appuyer les municipalités à mettre en œuvre les contrats sociaux.

4. Faire le lien avec l'intervention actuelle menée également avec l'appui du PNUD et l'ONUSIDA pour piloter les contrats sociaux dans 3 communes et collaborer avec l'équipe des consultants mobilisés dans ce sens.
5. Elaborer un plan d'action par ville pour la période 2024-2030 ne dépassant pas 5 interventions phares par année, précisant le rôle et les responsabilités de chaque acteur (commune, DRS, ONG) ainsi que l'échéancier pour la mise en œuvre. Le plan d'action devrait tenir compte notamment des éléments suivants :
 - ✓ Renforcement du leadership et l'appropriation de la ville pour les actions de riposte au VIH ;
 - ✓ Suivi de la situation et des actions de lutte contre le sida au niveau de la ville, information des élus et coordination entre les acteurs de la ville ;
 - ✓ Appui aux acteurs de la société civile pour faciliter les activités de sensibilisation, de prévention et de dépistage notamment pour les jeunes, les femmes et les populations clés et vulnérables ;
 - ✓ Mobilisation et lutte contre la stigmatisation et la discrimination notamment en marge de la journée mondiale sida ;
 - ✓ Appui financier aux projets des ONG locales dans le cadre du budget communal et suivi de la mise en œuvre ;
 - ✓ Soutien des ONG locales pour la mobilisation de financements auprès des acteurs de la ville (Secteur privé, donateurs, bienfaiteurs et autres).
6. Finaliser les plans d'action des cinq villes lors d'un atelier de concertation et de consensus avec les acteurs clés.
7. Intégrer les remarques et commentaires issues de l'atelier et produire la version finale des plans d'action.

IV. LIVRABLES

1. Note méthodologique.
2. Document sur l'analyse situationnelle et degré d'implantation.
3. Plans d'action 2024-2030 des cinq villes.
4. Version finale du rapport de la consultation comprenant les plans d'action 2024-2030 des cinq villes.

V. DUREE ET MODALITES DE LA CONSULTATION

Cette consultation est prévue entre mai et octobre 2024 pour une durée de 20 jours, répartis à titre indicatif comme suit :

Tâches	Nombre de jours
Etat des lieux, visites d'entretiens, focus group	5
Rédaction du document d'analyse et élaboration des plans d'action des cinq villes	8
Animation de l'atelier de consensus	2
Rédaction de la version finale du document et des plans d'action 2024-2030	5
Total	20 jours

VI. QUALIFICATIONS ET EXPERTISE

- ✓ Formation en Santé publique.
- ✓ Expérience en matière du système de santé marocain.
- ✓ Expertise en matière la prise en charge de l'infection VIH.
- ✓ Une bonne connaissance du système communal.
- ✓ Grande capacité de rédaction en français, de communication et de synthèse.

VII. MODE ET DATE DE PAIEMENT

Le contrat sera établi dans le cadre du programme d'appui du Fonds mondial - Maroc - subvention MAR-C-MOH.

La rémunération s'entend :

- Brute avant déduction de la retenue à la source de 11% par la banque pour les personnes physiques et morales-Prestataires étrangers et 30% pour les personnes physiques-Prestataires résidents au Maroc.
- Nette pour les Autoentrepreneurs et les personnes morales-Prestataires résidents au Maroc. Le Ministère se charge des démarches auprès de la DGI pour l'obtention de l'attestation d'exonération sur la base de la facture proforma à préparer par le Prestataire.

VIII. PIECES A FOURNIR

Tout(e) candidat(e) intéressé(e) devra envoyer le dossier, au plus tard **le 17 Mai 2024 à minuit**, à l'adresse suivante : Direction de l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladies, Service des MST Sida, 71, Avenue Ibn Sina, Agdal, Rabat ; ou aux adresses électroniques : programmesida@gmail.com et f.gomri@programmefondsmondial.ma, en mettant dans l'objet de l'email : **TDR Evaluation de la mise en œuvre des chartes villes sans sida.**

Le dossier doit comprendre :

- Un CV détaillé, mettant en exergue les expériences relatives à la thématique de la consultation,
- Une Note méthodologique comportant une description de la méthodologie de travail qui sera adoptée pour répondre aux termes de la consultation ;
- Une Proposition financière.